

DEUX DISPOSITIFS, soit les formules de formation en interne/adaptée ou soit les formules de formation habilitées INRS.

Conforme aux exigences du dispositif d'habilitation Echafaudage roulant R457 développés par l'INRS, l'Assurance maladie-Risques professionnels et le Syndicat Français de l'Echafaudage du Coffrage et de l'Etalement (SFECE).

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Exposé en salle en interactivité avec le groupe, alterné avec des exercices pratique sur le terrain en situation de travail.
Formation dispensée par un formateur FORQA habilité par l'INRS dont les compétences ont été reconnues par le SFECE.

PROGRESSION PÉDAGOGIQUE DES FORMULES DE FORMATION HABILITÉES

Formation théorique en salle et pratique sur zone d'évolution en alternance

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un **échafaudage roulant** conformément à la notice du fabricant.

1.1. Se situer et être acteur de la prévention des risques

Appréhender les enjeux de la prévention
Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs
Communiquer - rendre compte :

- Informer le responsable du chantier
- Savoir réagir en cas de danger immédiat
- Savoir réagir en cas d'accident

Signaler les situations dangereuses
Prévenir les risques (notamment liés à l'activité physique)

2.1. Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
Identifier les éléments d'un échafaudage
Justifier le choix et la mise en œuvre des protections collectives de montage

2.2. Comprendre et exploiter une notice du fabricant

Comprendre une notice du fabricant
Exploiter une notice du fabricant

2.3. Préparer le montage

Aménager l'aire de travail
Réceptionner le matériel
Vérifier l'état du matériel
Sélectionner l'outillage
Choisir les équipements assurant la protection et la sécurité du monteur

2.4. Monter et démonter en sécurité une structure d'échafaudage roulant

Utiliser à bon escient les équipements assurant la protection et la sécurité du monteur
Utiliser l'outillage
Implanter l'échafaudage
Monter et démonter en sécurité échafaudage roulant
Apposer le(s) panneau(x) indicateur(s) des charges d'exploitation
Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant et/ou au plan d'installation.

3.1. Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

Identifier les responsabilités liées à la mission de vérification
Se référer au cadre réglementaire des vérifications des échafaudages

3.2. Réaliser l'examen d'adéquation

Exploiter le cahier des charges
Prendre en compte l'environnement
Identifier les risques et définir les mesures de prévention associées
Établir le bilan des charges
Apprécier la qualité et la résistance du support
Vérifier la conformité du système d'échafaudage

CADRE RÉGLEMENTAIRE :

Décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) et le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.
Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et modifiant l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail.
Circulaire DRT no 2005-08 du 27 juin 2005 relative à la mise en œuvre du décret du 1er septembre 2004 et de l'arrêté du 21 décembre 2004.

Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »

Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment, de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié (maximum 5 ans).

OBJECTIFS :

Se situer et être acteur de la prévention des risques.
Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.
Utiliser un échafaudage roulant en sécurité.
Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant.

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne sans expérience appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

PREREQUIS :

- Le stagiaire devra :
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
 - Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.
 - Avoir 18 ans minimum.
 - Être muni des équipements de protection individuelle (EPI) : Tenue de travail, gants, casque avec jugulaire et chaussures de sécurité.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception* et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

* Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état alors qu'une vérification réglementaire permet de répondre à l'arrêté du 21 décembre 2004.

Vérifier le bon montage de l'échafaudage selon la notice du fabricant

3.3. Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage roulant

Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant et/ou au plan d'installation

Vérifier l'implantation de l'échafaudage

Vérifier le montage des roues

Vérifier le montage des montants

Vérifier le montage des protections collectives

Vérifier le montage des planchers

Vérifier le montage des éléments de stabilisation

Vérifier la présence et le contenu des affichages

3.4. Effectuer l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage

Vérifier l'absence de déformation permanente ou de corrosion des éléments

constitutifs de l'échafaudage pouvant compromettre sa solidité

Vérifier la présence de tous les éléments de fixation ou de liaison des

constituants de l'échafaudage et l'absence de jeu décelable susceptible

d'affecter ces éléments

Vérifier l'implantation de l'échafaudage l'absence de désordre au niveau des appuis et des surfaces portantes

Vérifier la présence de tous les éléments de calage et de stabilisation ou d'immobilisation

Vérifier la présence et la bonne installation des dispositifs de protection collective

Vérifier le maintien de la continuité, de la planéité, de l'horizontalité et de la bonne tenue de chaque niveau de plancher

Vérifier le fonctionnement des trappes

Vérifier l'absence d'encombrement des planchers

Vérifier la visibilité des indications sur l'échafaudage relatives aux charges admissibles

Vérifier l'absence de charges dépassant ces limites admissibles

3.5. Rédiger un compte rendu de vérification

Renseigner le compte-rendu / le procès-verbal

Rédiger des observations un avis argumenté

Vérifier le montage des planchers

4.1. Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

Déplacer l'échafaudage

Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage

Respecter les limites de charges

Maintenir l'échafaudage en sécurité

Proscrire l'utilisation de façon dangereuse

Tenir compte de la coactivité sur les chantiers

LIEU : Inter ou intra.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

En inter chez FORQA FORMATION

Fourni par FORQA FORMATION :

Une salle de formation équipée de table, chaise et tableau blanc, un ordinateur, un vidéo projecteur, une zone d'évolution, un stylo ainsi qu'un support stagiaire par participant et deux échafaudages roulants certifiés NF avec un plancher tous les 2m, de conception différente (1) :

- 1 échafaudage roulant Hauteur mini plancher = 8 m

- 1 échafaudage roulant Hauteur mini plancher = 4 m

Un des deux échafaudages doit permettre de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50m.

(1) Les deux échafaudages mis à disposition doivent proposer deux conceptions de montage en sécurité différentes (exemple : garde-corps type MDS monobloc et garde-corps avec perches pliables) et être accompagnés de leur notice technique fabricant.

Fourni par votre entreprise :

Les Equipements de protection individuelle adaptés : Gants, casque avec jugulaire et chaussures de sécurité.

DURÉE : de 1 à 3 jours.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Nota : Les durées varient en fonction de l'expérience des candidats et des mixages de profils.

Dans le cas où la formation initiale « Monter, Démonter, Vérifier et Utiliser des échafaudages roulants » - 3 jours est associée à la formation initiale « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » - 4 jours la durée totale de la formation peut être ramenée à 6 jours, mais avec 8 stagiaires au maximum par formateur.

NOMBRE DE CANDIDAT : De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur.

TARIFS : à partir de 340 euros.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Formation en groupe, en présentiel parcours individualisé selon niveau et expérience (cf. convention ou contrat de formation joint). Inscription préalable 24h à l'avance (sous réserve des places disponible).

Nous proposons des formations Inter tous les mois dans nos centres de formation et nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive pour une formation Intra (en 24h selon disponibilité).

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Tous nos centres sont ERP, accessibles aux PMR. FORQA est à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités de mises en œuvre de la formation, le cas échéant les orienter vers nos partenaires.

CONTACT : Pour plus d'informations veuillez contacter votre Conseiller formation ou rendez- vous sur le site www.forqa-groupe.com

En intra sur le site de votre choix :
Fourni par votre entreprise :

Une salle de formation équipée de table, chaise et tableau blanc, une zone d'évolution et deux échafaudages roulants certifiés NF avec un plancher tous les 2m, de conception différente (1) :

- 1 échafaudage roulant Hauteur mini plancher = 8 m
- 1 échafaudage roulant Hauteur mini plancher = 4 m

Un des deux échafaudages doit permettre de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50m.

(1) Les deux échafaudages mis à disposition doivent proposer deux conceptions de montage en sécurité différentes (exemple : garde-corps type MDS monobloc et garde-corps avec perches pliables) et être accompagnés de leur notice technique fabricant. Les Equipements de protection individuelle adaptés : gants, casque avec jugulaire et chaussures de sécurité.

Fourni par FORQA FORMATION :

Un ordinateur, un vidéo projecteur ainsi qu'un stylo et un support stagiaire par participant.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION ET/OU DE L'EXAMEN :

Une évaluation (en continue) des connaissances du stagiaire et une évaluation (en continue) des savoir-faire des stagiaires incluant des épreuves pratiques liées aux compétences à évaluer (montage, vérification, utilisation) obligatoirement réalisées lors d'applications pratiques au plus proche de situations réelles de travail (sur une plate-forme pédagogique équipée d'échafaudages).

A partir d'un modèle de rapport fourni par l'entité, les stagiaires devront réaliser une vérification de mise en service de l'échafaudage roulant.

L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » (recyclage) est la même que celle lors d'une formation initiale.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION (diplôme, certificat, attestation...)

Obtention de deux attestations de compétence formation individuelle (FORQA FORMATION et CARSAT/INRS) ainsi qu'une attestation de fin de formation (Art. L. 6353-1 du CDT).

Ainsi qu'une attestation de compétence professionnelle type (habilitation délivrée par l'employeur permettant au salarié d'être autorisé à réaliser la mission confiée).

Délivrance à chaque participant d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation à la fin de la formation.

FORQA FORMATION est habilité à dispenser la formation échafaudage roulant sous le numéro : 1495187/2021/EchafaudageP-01/O/03